

personnes me disent que la résolution est en bonne et due forme et qu'elle est assez vaste pour englober tout le projet de loi et le point précis soulevé par le député. La mesure n'autorise aucune nouvelle dépense pour le ministère des Forêts. Toutefois, le ministre a le pouvoir d'agir aux termes de la loi actuelle sur les forêts ou de celle de l'ARDA. Autrement, il faut que des lois de subsides l'autorisent spécifiquement à engager des dépenses.

En général, les changements au sein du ministère des Forêts se bornent à modifier le nom du ministre. D'après l'article 35, le traitement du ministre est nouveau, mais il n'augmente pas. Il ne s'agit que de modifier le nom du ministre. Je soutiens donc que le projet de résolution est en bonne et due forme et que nous pouvons procéder à l'étude des dispositions de cette mesure telle qu'elle a été présentée à la Chambre.

M. Baldwin: Puis-je poser une question au ministre? S'il fait fond sur l'argument qu'il vient d'invoquer, ne serait-il pas juste de prétendre que nous n'avions pas besoin d'un projet de résolution, car l'argument vaut pour les autres changements apportés à d'autres postes ministériels?

L'hon. M. Benson: Ce n'est pas le cas, à mon avis, car de nouveaux ministères sont parfois créés sans qu'on se contente uniquement de changer les noms. Le registraire général, par exemple, vise un ministère entièrement nouveau, de même que la nomination du président du Conseil du Trésor. Il s'agit de nominations entièrement nouvelles qui entraînent de nouvelles dépenses et doivent donc être incluses dans le projet de résolution.

M. Olson: Monsieur l'Orateur, je dois différer d'opinion avec le ministre du Revenu national (M. Benson) parce que le solliciteur général du Canada est nommé dans la résolution et cela ne signifie pas qu'un nouveau ministère sera institué.

L'hon. M. Benson: J'invoque le Règlement. Il s'agit d'un nouveau ministère parce qu'il n'y a jamais eu de ministère du Solliciteur général.

M. Olson: Si l'on accepte le raisonnement du ministre du Revenu national, on pourrait, en ce qui concerne tous ces ministères, interpréter la résolution comme visant seulement à modifier le nom, comme on l'a proposé au sujet du ministre des Forêts. Laissez-moi dire ceci pour que l'honorable député de Peace-River comprenne la question que je lui ai posée. Je ne considère pas cette question de Règlement comme une bagatelle insignifiante.

J'estime que c'est là une question très sérieuse, et lorsque j'ai demandé au député de Peace-River s'il s'opposait à des points autres que celui qu'il a soulevé, je cherchais à me renseigner. Nous devrions étudier ce projet de résolution avec beaucoup de soin, car la légalité de cette mesure pourrait faire l'objet de longs et chauds débats si, comme le disait le député de Peace-River, quelqu'un mettait un jour en doute la légalité de la position d'un ministre. Nous devons nous préoccuper de la légalité des attributions et des décisions futures des ministres sous l'empire de la loi projetée.

Je ne reviendrai pas sur l'argument formulé par le député de Peace-River, car je pense qu'il a étudié très soigneusement la situation. A mon avis, l'argument qu'il a invoqué est sérieux; nous devrions l'examiner très attentivement afin de nous assurer que la loi projetée est bien conforme au droit. Peut-être faudrait-il apporter un petit amendement à la résolution pour s'assurer de la légalité de cette mesure. Dans ce cas, j'espère que nous trouverons un moyen facile de remédier à cette omission légère, mais non moins importante, afin de prévenir les difficultés.

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, étant donné qu'un ministre a parlé du secrétaire-légiste de la Chambre à cet égard, il serait bon de rappeler que de nombreux bills d'initiative parlementaire ont été rejetés exactement pour la même raison qu'on a donnée à l'égard de la mesure à l'étude.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être dissiper un malentendu. J'ai voulu dire que je m'étais fié à l'avis d'un légiste de la Couronne et que nous avions consulté le secrétaire-légiste afin d'obtenir une opinion de plus à l'appui de la nôtre.

M. Nasserden: Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de bills d'initiative parlementaire ont été rejetés pour les raisons qu'on a données à l'égard de la mesure dont nous sommes saisis. Un très petit amendement rendrait la mesure régulière, et je ne puis m'expliquer pourquoi le gouvernement ne le proposerait pas.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler en premier lieu que je prends la parole au sujet du rappel au Règlement et non pour participer au débat à l'étape de la 2^e lecture. Il y a un aspect du débat en général qui me préoccupe et c'est que le gouvernement laisse entendre qu'étant donné que les attributions du ministère des Forêts demeurent les mêmes, elles peuvent être transférées, en vertu de la loi sur les